



- Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement
- Observatoire des armements

Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 7 • 2-2015

Lettre d'information parlementaire

Le Président Mitterrand a supprimé les armes nucléaires tactiques et décidé un moratoire sur les essais nucléaires.

Le Président Chirac a supprimé la composante sol/sol en fermant le plateau d'Albion, a réduit le nombre de SNLE, démantelé les sites d'essais de Polynésie et annoncé la fermeture des usines de production de matières fissiles.

Le Président Sarkozy a décidé la réduction d'un tiers de la composante aéroportée.

Et le Président Hollande, à travers quelles actions compte-il mettre en cohérence sa volonté manifestée d'éliminer les

armes nucléaires et les engagements pris par la France dans le cadre du Traité de non-prolifération ?

Nous avons eu beau écouter et lire son discours d'Istres du 19 février, rien de tel. Au contraire. Il a prôné une vaste modernisation de l'arsenal nucléaire et, alors que son prédécesseur avait annoncé un arsenal de moins de 300 têtes, il a indiqué le chiffre de 300, démontrant une augmentation du nombre d'armes.

De même en affirmant que « la force de dissuasion, c'est ce qui nous permet d'avoir la capacité de vivre libres », le Président Hollande n'apporte-t-il pas la meilleure justification de la prolifération qu'il prétend combattre ? Car quel État ne veut-il pas vivre libre ?

L'absence d'annonce de mesures concrètes de réduction de la posture nucléaire française est un très mauvais signal donné par le Président à la veille de la neuvième conférence d'examen du Traité de non-prolifération. Le Parlement doit maintenant dépasser le stade de la réflexion et engager, avec la société civile et le gouvernement, un réel débat lors de la mise à niveau de la Loi de programmation militaire.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

Quelle liberté avec la contrainte nucléaire ?

Actualité internationale

Îles Fidji

Les conséquences des essais nucléaires

Devant le refus des autorités britanniques de prendre en compte les demandes des vétérans des essais nucléaires des îles Fidji, le ministre de la défense et de la sécurité nationale de cet État, Timoci Natuva, a annoncé que son gouvernement allait lui-même prendre en charge le dédommagement des 24 marins survivants sur les 70. Ces hommes ont participé aux essais nucléaires britanniques entre 1957 et 1958 sur l'île de Kirimati. La Fiji Nuclear Test Veterans Association a désespérément multiplié les procédures juridiques ces 15 dernières années auprès des autorités britanniques.



Amérique latine et Caraïbes

En faveur de l'élimination des armes nucléaires...

Le troisième sommet de la Celac — la Communauté d'États latino-américains et des Caraïbes — se tenait au Costa-Rica les 28 et 29 janvier. Les 33 États de cette organisation ont fait une déclaration spéciale où ils réitérent « que le désarmement nucléaire, global, transparent, irréversible et vérifiable est un objectif important de cette communauté des États et que la seule garantie efficace contre l'emploi ou la menace d'utilisation des armes nucléaires est leur élimination et interdiction totale. Dans ce contexte, les États membres de la négociation communautaire appuient la négociation d'un instrument universel juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires selon un calendrier convenu au niveau multilatéral. »

<http://www.sehac.org/wp-content/uploads/2015/01/DECLARACION-POLITICA-DE-BELEN-2015-ES-5-CELAC.pdf>



Costa Rica

46 sur 59

Le 20 janvier, un 46^e parlementaire — sur les 59 que compte l'Assemblée nationale du Costa Rica — a signé l'Appel des parlementaires pour soutenir la mise en œuvre d'un traité interdisant les armes nucléaires et conduisant à leur élimination complète.

<http://icanfrance.org/wp-content/uploads/2013/09/ICAN-PNND-Appel.pdf>



Deux questions à...

**M. Gwenegau
BUI,**

député du Finistère, membre de la
commission des affaires étrangères



La 9^e Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire va se tenir du 26 avril au 22 mai. Le Sénat a décidé d'écarter de son programme de travail de 2015 cette conférence cruciale, censée augmenter la sécurité internationale, où participeront 189 États. Quelle est la position de votre commission ?

Il est important de favoriser un débat public sur ces questions. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet, notamment en novembre 2013 à l'occasion de la remise de mon rapport sur le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014. Le monde a changé, nous ne sommes plus dans le contexte bipolaire qui a prévalu pendant les décennies de guerre froide, et il faut poser un certain nombre de questions en matière de dissuasion nucléaire : quelle utilité dans un monde multipolaire et en tension ? Quelle doctrine pour quel emploi ? Quelle soutenabilité financière ? Quel contrôle démocratique ? Saisissons l'opportunité de cette conférence pour poser ces sujets. C'est ce que je fais au sein de l'Assemblée nationale, même s'il n'est pas facile d'obtenir cette fenêtre de débat. Notre stratégie peut et doit faire l'objet d'un débat public sur sa pertinence, sa crédibilité et ses évolutions. C'est ainsi que nous pourrions, à l'issue d'un débat éclairé, aboutir ou non à un renouveau du consensus national.

Pensez-vous que vous disposez d'informations suffisantes de la part du ministère des affaires étrangères sur la stratégie politique adoptée, les enjeux et les résultats des conférences internationales liés au désarmement et à la non-prolifération nucléaires ?

Non, pas suffisamment, même si j'ai personnellement constaté des évolutions des plus hauts responsables de notre défense nationale, et non des moindres, prêts à assumer ce débat. Il y a une nécessité de renforcer le contrôle parlementaire, qui puisse nous permettre d'effectuer un réel contrôle des choix technologiques et financiers de notre outil de dissuasion à travers une commission spécifiquement consacrée à ces questions, comme c'est le cas par exemple en matière de renseignement. Cela ne signifie évidemment pas mettre sur la place publique ce qui relève du « secret défense » ni manquer aux nécessaires obligations de discrétion qui entourent ce sujet hautement sensible, ni de s'intéresser aux plans d'attaques mais de travailler à la sécurité, à la stratégie d'emploi comme aux États-Unis par exemple. Comme je l'ai dit dans mon rapport, il nous appartient désormais de profiter des quelques années à venir avant le prochain *Livre blanc* pour lancer une réflexion sans tabous sur le sujet.

États-Unis

348 milliards de dollars pour la dissuasion !

Selon le rapport *Prévision des coûts des forces nucléaires américaines pour 2015-2024* du Congressional Budget Office, le gouvernement des États-Unis prévoit de consacrer 348 milliards de dollars pour la dissuasion nucléaire, soit 56 % du budget de la défense sur cette période. Ce montant inclut, les coûts de modernisation, de maintenance et d'opérationnalité. Des chercheurs du James Martin Center for Nonproliferation Studies (Californie) estiment que la modernisation de la triade nucléaire actuellement envisagée pourrait mobiliser la somme d'un milliard de milliard de dollars au cours des trente prochaines années !

<https://www.cbo.gov/publication/49870>

États-Unis/Russie

Quatrième anniversaire du traité New Start

Ce traité est entré en vigueur le 5 février 2011 (ratifié par le Sénat américain le 22 décembre 2010) et remplace le traité américano-russe Strategic Arms Reduction Treaty, qui a expiré en décembre 2009. Il autorise Moscou et Washington à disposer au maximum de 1 550 ogives nucléaires déployées d'ici le 5 février 2018.

Royaume-Uni

Le débat est ouvert

Le 20 janvier à la Chambre des communes, des députés (du SNP et du Plaid Cymru) ont souhaité porter le débat sur les raisons pour lesquelles la Grande-Bretagne avait besoin de renouveler sa flotte de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de classe Trident, le coût évalué étant de 100 Md £ (soit près de 135 milliards d'euros). Les dirigeants des deux principaux partis n'ont pas voulu aborder ce thème. Selon le député et ancien ministre de la défense Nick Harvey, le remplacement de cette composante sous-marine représentera près de 35 % du budget d'équipement de la défense. Ce sujet va devenir un enjeu majeur des élections britanniques de 2016 ; même si des investissements ont déjà été réalisés. En marge de ce débat, des parlementaires issus de cinq groupes politiques différents, ont fait part de la récente conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires (voir *Lettre* n° 5) et ont demandé que les armes nucléaires soient interdites avec la création d'un nouvel instrument juridique international.

Du côté de la société civile...

Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires

ICAN — Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires — vient de réactualiser la liste des États qui souhaitent la mise en place d'un instrument juridique contraignant pour éliminer les armes nucléaires. En effet, 44 États ont affirmé cette volonté en décembre 2014 lors de la 3^e conférence sur l'impact des armes nucléaires (Vienne), s'ajoutant à des déclarations faites par des communautés, groupes d'États et organisations tels que : l'Opanal, l'Asean, le Caricom, la Confédération syndicale internationale.

<http://www.icanw.org/why-a-ban/positions/>

Ambassadeur Alexander KMENTT,

directeur pour le désarmement, le contrôle des armements et de la non-prolifération,
division du ministère des affaires étrangères de l'Autriche



La troisième conférence sur la dimension humanitaire des armes nucléaires a été un succès avec la participation de 158 États. L'Autriche a fait une déclaration forte, connue sous le nom de « L'Engagement de l'Autriche ». Pouvez-vous expliquer exactement l'importance de ce texte et comment vous allez faire pour le promouvoir au sein de la conférence du TNP ?

« L'Engagement de l'Autriche » a été présenté sous la seule responsabilité de l'Autriche et — à comparer avec le résumé du président, qui reflète toutes les opinions exprimées au cours de la Conférence de Vienne — c'est la réaction autrichienne, sur les résultats et les faits de la conférence de Vienne et des deux Conférences humanitaires précédentes de Nayarit et d'Oslo. Avec cet « Engagement », l'Autriche va au-delà du résumé du président et invite les États ayant les idées identiques, les organisations internationales, les universités et la société civile à promouvoir les conclusions et les arguments dans toutes les enceintes pertinentes, notamment dans la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui doit rester le principal organe de discussion sur le désarmement nucléaire. L'Autriche aimerait créer plus d'élan sur cette initiative humanitaire. « L'Engagement de l'Autriche » invite les États membres du TNP à prendre des mesures effectives pour combler le vide juridique qui concerne l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. Le but

suprême de l'Autriche, exprimé dans cet « Engagement », est de coopérer avec les parties prenantes pour stigmatiser, interdire et éliminer les armes nucléaires à la lumière des conséquences humanitaires inacceptables et des risques associés. Nous sommes actuellement en train de promouvoir ce texte auprès de tous les gouvernements et de toutes les organisations internationales à travers le monde grâce à nos représentations diplomatiques (ambassades, missions permanentes auprès des organisations internationales à New York, Genève, Vienne et Bruxelles).

Le Parlement vote la loi et les députés sont à la base de chaque politique. Allez-vous proposer à votre parlement de promouvoir cet « Engagement » auprès des Parlements du monde ?

L'Autriche n'a pas l'intention de promouvoir cet « Engagement » dans son Parlement. Cependant, nous nous félicitons de toutes les initiatives dans le réseau parlementaire mondial qui se rapporte aux conclusions de cet engagement et nous coopéreront avec les Parlements partout dans le monde. Comme indiqué ci-dessus, nous tendons la main aux parties prenantes pertinentes : telles que les États, les organisations internationales, les parlementaires et la société civile par le biais de notre réseau diplomatique sur une base bilatérale et multilatérale.

À LIRE : « L'ENGAGEMENT DE L'AUTRICHE » :

http://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/HINW14_Austrian_Pledge.pdf

La dissuasion nucléaire en bref...

Le discours d'Istres du 19 février en 3 points...

Fausse transparence

Le chef de l'État a annoncé dans son discours sur la dissuasion que le volume du stock d'armes nucléaires de la France était de 300. « La France dispose de trois lots de 16 missiles portés par sous-marins, et de 54 vecteurs ASMP ». Hormis le nombre de « 54 », les autres données étaient connues, notamment à travers la déclaration du Président Sarkozy (Cherbourg, 2008) et les rapports parlementaires. Ces chiffres sont très troublants, car ils créent une opacité encore plus grande : 50 chasseurs pour 54 missiles (étrange) tous porteurs ou non d'une ogive nucléaire ? 48 M51 disposant d'une capacité maximum de 6 têtes par missile (soit 288) ou de 5 (soit 240) comme l'avait laissé entendre le président Chirac, mais à cette période l'arsenal français était supérieur à 300...

Pas d'ennemis ?

La Chine et la Russie sont clairement visées : « Plusieurs développent des logiques d'influence dans leur environnement terrestre et maritime [...] professent l'urgence de leur désarmement [...] développent de nouvelles composantes nucléaires »... mais heureusement la France ne se connaît pas d'ennemis !

Justification de la bombe

Le Président Hollande a donné 3 exemples de ruptures stratégiques récentes justifiant la dissuasion au XXI^e siècle : Daesh, l'attaque informatique contre Sony, dont les auteurs ne sont pas étatiques et l'Ukraine, dont il est difficile d'impliquer exactement un ennemi étatique (Russie). Exemples étonnants alors qu'il dit quelques lignes plus bas, que « l'arme nucléaire sert à dissuader des États »...

13 février 2015 : l'anniversaire manqué

Le 13 février 1960, à 7 heures 4 minutes et 20 secondes, *Le Gerboise bleue*, la première bombe française explose au Sahara. Sa puissance est comprise entre 60 et 70 kilotonnes, soit plus de trois fois la puissance de l'explosion d'Hiroshima. Le 13 février 2015, cinquante-cinq ans après, la question de l'indemnisation des personnels et des populations victimes des conséquences des essais nucléaires n'est toujours pas réglée ! Et les sites où ont eu lieu les essais en Algérie ne sont toujours pas sécurisés...

(Voir également page 4)

S'impliquer dans le projet de traité sur l'arrêt de production des matières fissiles

Le Président de la République a annoncé, lors de son discours à Istres, la mesure principale que l'ambassadeur Simon-Michel présentera dans les prochaines semaines à l'ONU : « *J'appelle aujourd'hui tous les pays dotés de l'arme nucléaire à engager sans attendre cette discussion sur l'arrêt total de la production de matières fissiles. Et la France proposera dans les semaines à venir un projet de traité ambitieux, réaliste et vérifiable, sur ces questions.* » Ce projet va s'adresser aux cinq puissances nucléaires reconnues par le TNP. Il serait opportun pour les parlementaires de la Commission des affaires étrangères du Sénat et de l'Assemblée nationale de mettre en place un groupe de travail. Ce groupe pourrait demander à être associé à la rédaction, assurant ainsi une pleine conformité légale au regard des lois de chaque parlement des puissances nucléaires officielles. En effet, ce groupe pourrait entreprendre des démarches d'échanges et de réflexions avec ces 5 parlements, pour s'assurer de l'acceptation de ce futur traité. Des visites des sites concernés (Marcoule et de Pierrelatte) pourraient être organisées, favorisant ainsi la confiance et la transparence. Pour initier cette démarche, des rencontres pourront également se faire, par exemple, lors des nombreuses réunions interparlementaires (UIP, AP-OSCE) ou forum international de sécurité. Cette action doit être assimilée à un plaidoyer politique en faveur de la sécurité internationale pour renforcer la non-prolifération nucléaire.



Adéquation du Traité de non-prolifération nucléaire et de la modernisation de dissuasion nucléaire

QUESTION ÉCRITE OU ORALE : Le Président de la République vient de faire un discours majeur sur la dissuasion nucléaire ce 19 février 2015 à Istres. Il met en avant la nécessité de poursuivre la modernisation des composantes nucléaires aériennes et sous-marines. Les programmes de renouvellement des SNLE de troisième génération sont lancés, comme les études sur le futur missile ASMP-A et sur la version n° 3 du missile balistique M51. En 2010, lors de la 8^e Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire, la France s'était engagée à « *redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires* ». La modernisation est une politique de pérennisation des armes nucléaires et donc incompatible avec cet engagement. Dans moins de 3 mois (27 avril-22 mai), la France devra se justifier de cette modernisation devant les 184 États non-dotés présents à la 9^e Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire.

M/Mme le Député ; M/Mme le Sénateur demande au Ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui expliquer comment cette politique de modernisation est-elle compatible avec les engagements internationaux ratifiés par la France ?



L'Observatoire des armements et le PNND France sont membres du comité de pilotage d'ICAN France - Campagne internationale pour l'Abolition des armes nucléaires débutée en 2007. Sites Internet : www.icanfrance.org et www.icanw.org.



Le réseau des **Parlementaires pour la Non-prolifération Nucléaire et le Désarmement (PNND)**, est un forum international non partisan pour les législateurs. Ce réseau mondial (Australie, Allemagne, États-Unis, Finlande, France, Israël, Jordanie, Japon, Kazakhstan, Norvège, Royaume-Uni, Pakistan...) réunit

plus de 800 parlementaires (19 en France) provenant de plus de 80 pays. Le PNND offre une variété de forums, d'initiatives, dans lesquels les législateurs peuvent apprendre les uns des autres à collaborer sur des mesures nationales, régionales et internationales. Il s'agit notamment des conférences, des newsletters, des séminaires et des contacts entre collègues parlementaires dans le but d'empêcher la prolifération et pour parvenir au désarmement nucléaire.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PNND : www.pnnd.org
CONTACT : Jean-Marie Collin, directeur France PNND,
jeanmarie@pnnd.org • 06 37 94 62 41



« **V**ictimes des essais nucléaires : la réforme de la loi Morin en panne » est une note publiée par l'Observatoire des armements, qui analyse les blocages de la loi Morin (2010) suite à sa réforme fin 2013. Bruno Barrillot, expert reconnu, montre en quoi « *la politique de l'autruche de la France sur les conséquences humanitaires — sanitaires et environnementales — de son programme d'armes nucléaires est totalement contre-productive* ». Il présente les difficultés actuelles, humaines et sanitaires, rencontrées par les victimes et leurs interrogations comme celles de l'Assemblée de la Polynésie française devant le manque d'avancées et de considération par l'État français. Cinquante-cinq ans après le premier essai nucléaire français, il serait plus que temps de régler ce problème !

TÉLÉCHARGEABLE GRATUITEMENT SUR :

<http://www.obsarm.org>

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm
@jmc_nonukes



L'**Observatoire des armements** est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information trimestrielle, *La Lettre de Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATIONS SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org
CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.org • 04 78 36 93 03